

## APPEL À PRESTATION

### Liste des meublés et/ou Open System PRO

### Eté 2023 & Hiver 2023 - 2024

Le Corbier, le 15 septembre 2022

Mesdames, Messieurs les loueurs de meublés,

Nous avons le plaisir de vous adresser notre nouvelle brochure séduction pour l'hiver 2022-2023, ainsi que l'appel à prestation pour l'année prochaine, soit pour l'été 2023 et l'hiver 2023-2024.

Le bulletin d'adhésion, votre fiche descriptive (pour les loueurs LLP) et votre chèque d'adhésion sont à nous retourner par courrier, **datés, signés et modifiés** si besoin avant :

**Le lundi 10 octobre 2022**

Pour 2023, les montants de votre partenariat avec l'EPIC Corbier Tourisme (Etablissement Public Industriel et Commercial), identiques à l'année dernière ont été validés par le Comité de Direction le 24 août 2022 aux tarifs indiqués sur le bulletin d'adhésion ci joint.

#### **Informations complémentaires :**

- Les critères du classement de notre Office de Tourisme exigent de ne communiquer que sur les meublés **classés** : cela concerne l'Open System Pro et les meublés des loueurs particuliers avec fiche individuelle logement sur le site internet. Seuls les meublés classés sont diffusés en cas de demande d'hébergement. Les « non classés » de la liste des loueurs particuliers sont uniquement publiés sur notre site internet sur une liste PDF. Attention, sans nouvelles et justificatifs de votre part, votre meublé apparaîtra comme « non classé » pour la prochaine cotisation.
- Pour les propriétaires de meublés « non classés », sachez que si vous faites la demande de Classement des meublés de tourisme en même temps que le Label Qualité Hébergement Corbier, vous pourrez bénéficier de l'avantage « Corbier Plus » (*avantage valable pour le moment jusqu'à fin 2022*). Celui-ci récompense les propriétaires qui entrent dans la démarche de classement. Il est offert sous forme de bons d'achat de 25€ (par lit classé) non nominatifs, à valoir sur des forfaits de ski 6 jours Sybelles sur la saison hivernale suivant la date de classement.  
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Elodie au 04 79 83 04 18 ou par mail à [hebergement@le-corbier.com](mailto:hebergement@le-corbier.com)
- Les meublés "en cours de classement" sans justificatif de classement réalisé ou en cours au 01/04/2023, seront considérés comme « non classés » pour la saison d'hiver 2023-2024.
- Vérifiez bien la date de validité de votre classement ! En effet, ce dernier est valable 5 ans. Pensez donc à le renouveler sinon votre meublé deviendra "non classé" !
- Nous vous rappelons que la **remise de clés** doit se faire dans la légalité (via une personne / société déclarée). Renseignements : URSSAF ou service des impôts.
- **Dates d'ouverture estivale 2023**, la station sera ouverte l'été prochain du samedi 1<sup>er</sup> juillet au samedi 2 septembre, soit 9 semaines d'ouverture.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions pour votre confiance et votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

M. Pierre EXANDIER  
Directeur Corbier Tourisme

